



CONSEIL — 223^e SESSION

QUATRIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, MERCREDI 9 JUIN 2021, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Orientations pour figurer sur la liste des organisations internationales qui peuvent être invitées à participer à certaines réunions de l'OACI

5. Le Conseil reprend (C223/3) l'examen de ce point en se fondant sur la note C-WP/15211, qui présente le cadre et les orientations existants pour l'évaluation des demandes des organisations internationales souhaitant figurer sur la *Liste des organisations internationales qui peuvent être invitées à participer à certaines réunions de l'OACI* en qualité d'observateurs. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal conjoint sur le sujet, présenté par le Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) et le Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE).

6. Après examen, le Conseil :

- a) convient que le processus actuel selon lequel sont évaluées les demandes d'organisations internationales souhaitant figurer sur la *Liste des organisations internationales qui peuvent être invitées à participer à certaines réunions de l'OACI* devrait être développé dans le cadre d'une procédure écrite, transparente et accessible, et demande à cet égard au Secrétariat d'élaborer une procédure écrite de nature à affiner le processus et les critères actuels, afin de mieux définir les rôles et responsabilités des entités concernées, et de prendre en compte des critères d'évaluation supplémentaires appliqués par d'autres organes des Nations Unies, en particulier à l'égard des organisations non gouvernementales, le cas échéant.
- b) souligne que cette question doit être abordée dans le cadre d'une politique plus large d'interaction avec les parties prenantes extérieures en vue d'assurer un processus rigoureux de diligence raisonnable et d'éviter d'exposer l'Organisation à d'éventuels conflits d'intérêts et/ou risques d'atteinte à sa réputation et, à cet égard, il est convenu que cette politique sera présentée au Comité de la gouvernance, nouvellement créé, pour examen ;
- c) prend note qu'à la suite des résultats qui se dégageront des mesures décrites aux alinéas a) et b), y compris en ce qui concerne tout examen périodique de la *Liste*, le présent point sera de nouveau soumis pour examen à une future session du Conseil.

État des effectifs de l'OACI en 2020

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note of C-WP/15214, qui présente le rapport annuel sur la composition des effectifs de l'OACI au 31 décembre 2020. Il est également saisi d'un rapport verbal conjoint sur ce point, présenté par le Comité des ressources humaines, le Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) et le Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE).

8. Après examen, le Conseil :

- a) demande que les versions futures de ce rapport renvoient au plan d'activités de l'OACI, à son plan d'exploitation ainsi qu'à toute activité mise en évidence dans le cadre de l'exercice de la gestion des risques, en accordant une attention particulière aux objectifs et aux KPI ainsi qu'aux informations actuelles sur les compétences linguistiques du personnel du Secrétariat ;
- b) demande au Secrétariat, en coordination avec le Groupe restreint chargé des questions de genre (SGG), d'élaborer une politique et un plan d'action destiné à atteindre l'objectif souhaité de 50/50 d'ici 2030, et d'actualiser le texte de la Résolution A39-30 de l'Assemblée sur l'égalité des sexes, en vue de sa présentation à l'Assemblée à sa 41^e session, en 2022 ;
- c) demande également au Secrétariat de mener des enquêtes périodiques sur les membres du personnel qui quittent l'Organisation, afin de mieux étudier les raisons des mouvements du personnel ;
- d) demande que le Secrétariat entreprenne un examen de la politique de l'OACI relative aux détachements, qui a été approuvée par le Conseil, afin de lui conférer plus de souplesse pour remédier à la difficulté d'attirer des propositions de candidatures présentées par les États membres, tout en prenant en compte les pratiques applicables dans d'autres organisations du système des Nations Unies ;
- e) rappelle ses décisions antérieures, notamment celles concernant les modalités de classement du personnel par région, exposées dans la note C-WP/15214 et, à cet égard, demande au Secrétariat d'établir une note présentant des options pour réviser cette méthode de classement ainsi que les regroupements régionaux connexes, sous réserve que ce point soit soumis au Conseil pour examen lors d'une future session ;
- f) convient que la prochaine version de la lettre charte au Secrétaire général devra être étoffée de façon qu'il soit demandé au Secrétaire général en fonctions de partager ses expériences, ses connaissances et les enseignements tirés avec le Secrétaire général entrant pendant une période de transition définie par l'un et l'autre ;
- g) rappelle qu'une séance d'information doit se tenir le vendredi 11 juin 2021 pour présenter au Conseil les résultats de l'enquête sur la participation générale du personnel.

Rapport sur les publications 2020

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15215, qui présente des informations sur la traduction, l'impression, la distribution et la vente des publications de l'OACI en 2020. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal conjoint sur le sujet, présenté par le Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) et le Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE).

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées sur la prestation des services de traduction, l'impression, la distribution et la vente des publications de l'OACI en 2020 ;
- b) prend également note des mesures de réduction des coûts mises en œuvre par le Secrétariat en vue d'atténuer la baisse des recettes tirées de la vente de publications ;
- c) salue les progrès réalisés en vue d'élaborer et de lancer la plateforme de bibliothèque électronique de l'OACI, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée de l'OACI à sa 40^e session, tout en demandant au Secrétariat de surveiller les incidences possibles de cette initiative sur les recettes générées par les publications les plus en demande de l'OACI.

Recommandations du Comité de l'aide collective concernant les points des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande au cours de la 223^e session

11. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15208, qui présente les recommandations du Comité de l'aide collective (JSC) concernant les points des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.

12. Après examen, le Conseil approuve la suite recommandée par le JSC, telle qu'elle figure dans le résumé analytique des notes JS-WP/2105, JS-WP/2106 et JS-WP/2107, compte tenu des modifications indiquées au paragraphe 3.1 de la note de travail (C-WP/15208).

Adieux à un Représentant

13. Le Conseil fait ses adieux au Représentant de l'Arabie saoudite.

Questions diverses

Nomination de membres à la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du Registre international (CESAIR)

14. Il est noté qu'aucune observation n'ayant été reçue au 7 juin 2021 en réponse au mémorandum du Président du Conseil PRES SS/3173 du 31 mai 2021, ont été nommées membres du CESAIR les personnes proposées par les pays suivants : Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Irlande, Jordanie, Koweït, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et Singapour.